



## **Avis du CRECA sur le plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste**

Présenté au Comité de l'évaluation environnementale  
stratégique sur les gaz de schiste

Par le  
Conseil régional de l'environnement  
Chaudière-Appalaches (CRECA)

Breakeyville  
13 janvier 2012



©Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)

22, rue Saint-Hélène  
Breakeyville (Qc), G0S 1E2

Téléphone : (418) 832-2722  
Télécopieur : (418) 832-9116  
Courriel : [creca@creca.qc.ca](mailto:creca@creca.qc.ca)

## **Mise en contexte**

Interlocuteur régional privilégié du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le CRECA est un organisme sans but lucratif, qui, depuis 1991, travaille activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement avec les acteurs socio-économiques de la région de Chaudière Appalaches.

Dès juin 2010, le CRECA recommandait aux ministres des Ressources naturelles et de la Faune, Mme Nathalie Normandeau et à la ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, de suspendre les travaux d'exploitation des gaz de schiste le temps de mener une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur cette nouvelle filière. Cette position a été réaffirmée dans le mémoire que le CRECA a déposé en novembre 2010 lors des consultations publiques du BAPE sur cette industrie.

Conséquemment, notre organisme suit rigoureusement l'évolution du dossier et souhaite transmettre les avis suivants concernant le plan de réalisation de l'ÉES au Comité.

### **Considérations sociales – appropriation du processus par la population**

Compte tenu de la réaction de la population lors des consultations publiques sur le plan de réalisation de l'ÉES, le CRECA recommande au comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schistes de prévoir des mécanismes d'information et de concertation afin que le public s'approprie le processus et les principes d'une ÉES. La frustration sociale se base surtout sur la poursuite de l'implantation de la filière malgré le processus d'ÉES entamé en parallèle. L'information et la concertation que nous proposons doivent se faire en cohérence avec le mandat du comité et le changement de législation qui encadre les activités de l'industrie.

### **Considérations économiques – coûts reliés à la gestion post-exploitation**

Actuellement, le gouvernement est en charge de la gestion post-exploitation des sites utilisés par l'industrie des gaz de schiste. Afin d'éviter un fardeau fiscal qui sera transféré à la société de demain, le plan de réalisation de l'évaluation environnementale stratégique doit considérer dans son analyse avantage-coût de la filière québécoise des gaz de schiste, la gestion post-exploitation des sites (fermeture des sites en cas de faillite, explosion, épuisement de la ressource, etc.).

### **Considérations environnementales – les impacts liés aux infrastructures de transport du gaz**

L'exploitation potentielle des gaz de schiste entraînera le déploiement d'un important réseau primaire, secondaire et tertiaire de gazoducs. Comme les impacts et les risques sociaux, économiques et environnementaux cumulatifs et synergétiques liés au transport du gaz pourraient être significatifs, une attention particulière devrait être accordée à ces impacts.

### **Nouvelle stratégie énergétique**

L'ÉES devrait considérer la révision prochaine de la stratégie énergétique du Québec afin de mesurer, à moyen et à long terme, le rôle que ce type d'énergie peut jouer dans l'économie du Québec et les

incidences que l'exploitation des gaz de schiste peut avoir sur le développement des énergies renouvelables.

## **Conclusion**

Le CRECA tient à souligner la qualité du plan de réalisation de l'ÉES qui, malgré le fait qu'il soit perfectible, rejoint tous les éléments soulevés lors des audiences du BAPE. Considérant que le Comité de l'ÉES a mentionné son intérêt à interpeller les groupes locaux et régionaux lors du déploiement de l'ÉES, le CRECA souhaite réitérer son intérêt à participer aux prochaines étapes de consultation afin de contribuer à intégrer et rendre opérationnels les principes du développement durable dans l'évaluation de l'industrie des gaz de schiste.